



Les femmes dans les conseils d'administration en France : une innovation ?

Isabelle Allemand¹ et Bénédicte Brullebaut²

¹Professeur, Titulaire et membre de la Chaire en Gouvernance d'Entreprise, Groupe ESC Dijon Bourgogne

²Professeur, membre de la Chaire en Gouvernance d'Entreprise, Groupe ESC Dijon Bourgogne

Résumé

La loi va imposer en France que 40% des membres des conseils d'administration des grandes sociétés soient des femmes. Cette proportion est loin d'être une réalité aujourd'hui dans les entreprises. L'objectif de l'article est d'analyser ce que la présence des femmes va apporter dans les conseils d'administration, en utilisant une grille de lecture synthétique, alliant les approches disciplinaires et cognitives proposées en gouvernance. La littérature existante, principalement issue des pays anglo-saxons et d'études norvégiennes, propose plusieurs pistes pour les apports potentiels des femmes dans les conseils d'administration. Sous la dimension disciplinaire, la présence de femmes contribuerait à un meilleur contrôle et une prise de risques plus mesurée. Sous la dimension cognitive, elles apporteraient leur capital humain spécifique, un enrichissement de la prise de décision, leur capital social, des informations différentes, une prise en compte plus fortes des valeurs. Les risques et les limites d'une présence obligatoire des femmes dans les conseils d'administration sont également évoqués. Une première enquête exploratoire a été menée auprès de dix femmes administrateurs françaises exerçant leur mandat dans des organisations différentes. L'objectif de ces premiers questionnaires est, d'une part, d'étudier la pertinence des arguments évoqués par la littérature dans le cas français, d'autre part, de tenter de recueillir d'autres idées que celles déjà évoquées par la littérature. Le projet de recherche se développera ultérieurement avec une plus large enquête auprès des femmes administrateurs en France.

Mots clés

Gouvernance – conseil d'administration – femmes – disciplinaire – cognitif

Introduction

La présence de femmes dans les conseils d'administration est relativement faible en moyenne en Europe, mais la situation diffère entre les pays. Alors qu'elles représentent 44% des administrateurs des grandes sociétés norvégiennes, cette part n'est que de 10% dans les entreprises françaises du CAC40¹. En France, une proposition de loi destinée à rééquilibrer la parité homme femme dans les conseils d'administration a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2011. D'ici 5 ans, les femmes devraient occuper 40% des postes d'administrateurs dans les sociétés de plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et de plus de 500 salariés.

La littérature s'est principalement intéressée au lien entre la présence des femmes dans les conseils d'administration et la performance des entreprises (Singh et al., 2001, Erhardt et al., 2003, Carter et al., 2003, Daily et Dalton, 2003, Adams et Ferreira, 2009 et pour la France : Belghiti-Mahut et Lafont, 2010). Des travaux existent également sur les freins à cette présence (Burke, 1997, Singh et Vinnicombe, 2004), sur les facteurs liés à la firme pouvant expliquer cette présence (Hillman et Cannella, 2007). L'impact positif sur la performance de la présence des femmes dans les conseils d'administration ne fait pas l'objet d'un consensus. La recherche a encore besoin de progresser pour mieux comprendre ce que les femmes peuvent apporter dans les conseils et ce

¹ IFA ORSE 2009, "Access and Representation of Women in Corporate Governance Bodies".